



**Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

ARRÊTÉ

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au
grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres
chargés des affaires sociales au titre de 2015**

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-1676 du 29 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2015 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixée ainsi qu'il suit :

Mme JEGOUZO Martine

Membre honoraire ;
Présidente

M. HOUSIEAUX Pierre

Attaché principal d'administration de l'Etat
à l'agence régionale de santé d'Île-de-
France ;

Mme SPITERI Josiane

Membre honoraire ;

Mme GERNELLE Christine

Inspectrice du travail à l'unité territoriale
des Ardennes de la direction régionale
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de
la région Champagne-Ardenne

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme JEGOUZO Martine, la présidence sera assurée par M. HOUSIEAUX Pierre.

Article 3

Cet examen est classé dans le groupe II.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 04 MAI 2015

Le Chef de bureau du recrutement



Eric MIGEVANT